IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

Samedi (matin) 17 Decembre 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 17 décembre.

Nous annonçant hier le résultat des élections qui ont eu lieu ces jours derniers, nous ne connaissons pas une circonstance qui nous eut peiné de quelques citoyens pourrait rendre contestable l'une d'elles. Voici le fait ; MM. Hon et Dixon ayant obtenu le même nombre de voix (418). les juges qui présidaient aux élections, se fondant sur une disposition d'une loi du 7 mars 1814, ont donné leur *casting-vote* en faveur de l'un des candidats, M. Hon, qui, de cette manière, a été déclaré élu. Pour contester aux juges le droit d'en agir comme ils l'ont fait, on se fonde sur ce qu'*ils avaient déjà voté* comme citoyens, et on dit que la constitution ni aucune loi n'ont pu leur donner le droit de *voter deux fois*. La loi du 7 mars s'exprime en ces termes :

"Les officiers qui président aux élections n'auront le droit de voter que lorsque le scrutin aura été fermé ; et quand deux ou plusieurs candidats auront obtenu le même nombre de voix, alors et dans ce cas, ils auront le *casting-vote*." (Section 17.)

Ce texte, cependant, paraît formel ; il semble probable qu'on y trouve un autre sens que ce-lui, les juges qui président aux élections n'auront le droit de voter que quand le scrutin sera fermé; mais *alors*, ils jouiront de ce droit. Puis, le second membre de phrase explique dans quel cas ils auront le *casting vote*, ce qui est une tout autre chose. Le premier membre détermine, dans les juges d'élection, *l'exercice* d'un droit qu'ils possèdent comme citoyens ; le second leur *accorde* un autre droit en leur qualité spéciale de juges d'élection. Qu'il y ait là un vice de rédaction, par la liaison de deux dispositions parfaitement distinctes et qui n'ont rien de commun, c'est ce que l'on ne peut nier ; que l'esprit de cette loi soit contraire à la raison, et peut-être même à l'esprit de notre constitution, puisque dans certains cas, où le peuple seul doit prononcer, elle accorde à trois individus le droit de décider sans appel, c'est encore ce que nous ne contesterons point. Mais il n'en est pas moins vrai que deux dispositions sont formellement énoncées dans la section que nous venons citée, et qu'il en résulte évidemment qu'après avoir été comme citoyens quand l'élection est close, les juges d'élection, dans le cas où les voix se trouvent alors également partagées entre deux ou plusieurs candidats, ont encore le droit de donner un *casting vote* qui tranche la question.

Cette opinion est si bien fondée, que l'on peut citer à l'appui une autre loi. En effet, la législature considérant sans doute qu'il était inutile ou injuste de restreindre ou même de déterminer, dans les juges d'élection, l'exercice d'un droit qu'ils ne tiennent que de leur qualité de citoyen, et qui est parfaitement distinct de celui qui leur a accordé comme juges d'élections, a stipulé sur ce cas, dans un acte du 18 mars 1828, et leur a rendu le droit de voter *de la même manière* que les autres citoyens. Voici l'article auquel nous faisons allusion :

"Il est de plus décrété qu'à toutes les élections qui seront tenues dans cet Etat, le juge de paroisse et les autres commissaires qui tiendront les élections, pourront voter, *de la même manière* que les autres votans." (Section 9.)

Il est vrai qu'aucune disposition de cette nouvelle loi ne rappelle la première, qui conséquemment reste en vigueur. Mais, d'une part, si la loi du 7 mars 1814 restreint le droit qu'a tout commissaire d'élection de voter comme citoyen ; d'un autre côté, l'acte postérieur du 18 mars 1828 lui rend la plénitude de l'exercice de ce droit, sans aucune restriction ; et ce qui est surtout évident, c'est que le droit de donner un double vote dans certains cas, ne lui est point ôté ; d'où l'on doit conclure que l'opinion de ceux qui veulent contester aux juges qui ont présidé aux dernières élections le droit d'avoir usé de ce privilège, n'est pas fondée.

Enfin, pour dernière preuve, nous citerons la décision de la législature dans un cas semblable qui se présenta en 1825 ou 1827. M. Woodroof, candidat pour la place de représentant de la paroisse d'Est Feliciana (à ce que nous croyons), réunit le même nombre de voix avec un compétiteur, M. Hailes ; comme dans le cas actuel, les commissaires *avaient voté* avant de clore le scrutin, ce qui était contraire à la loi de 1814 qu'aucune loi subséquente n'avait abrogée ni modifiée ; et au dépouillement, ils donnèrent leur casting-vote en faveur de M. Woodroof et le déclarèrent élu. Cette élection fut contestée devant la législature, mais elle la déclara bonne et légale, et admit à siéger dans son sein le candidat élu.

Il reste à examiner l'esprit de l'acte du 7 mars 1814 ; et à discuter si, par cela seul que quelques citoyens sont chargés de veiller à ce que dans une élection toutes les formalités voulues par la loi soient remplies, on peut constitutionnellement leur accorder le droit de donner un double vote ; ce qui, quelquefois, les place dans la nécessité de voter pour deux candidats différents, puisque, quand il y aura plusieurs, celui par lequel ils ont d'abord voté peut être écarté par le peuple ! Mais c'est une autre question s'il ne s'agissait que de constater la légalité de la conduite des juges qui ont présidé aux dernières élections, ce que nous croyons suffisamment démontré.

Entre un incendie !—Le feu a pris hier matin à une écurie de l'habitation de M. Simon Cucullu, située à deux lieues au-dessus de la ville, et l'a entièrement consumée ainsi que 150 balles de foin qui y étaient emmagasinées ; en outre, 19 chevaux qui s'y trouvaient ont péri : c'était un horrible spectacle que les souffrances de ceux de ces pauvres animaux auxquels il restait encore un souffle de vie malgré que les flammes eussent dévoré l'édifice. On pense que le feu a été mis à dessein.

Nous apprenons par le bateau-à-vapeur *Trenton* arrivé hier soir de Louisville, qu'il n'y avait que cinq pieds d'eau dans l'Ohio, et qu'il s'y était déjà formé un pied de glace ; il est à croire que la navigation doit y être maintenant interrompue.

L'*Argus* arrivé hier soir de Louisville, annonce la perte des bateaux-à-vapeur *Fourth-of-July* et *Galena* ; le premier a frappé contre un rocher, sur les hauts-fonds du Beaver, entre Pittsburgh et Wheeling, et a sombré. Le second a éprouvé le même accident sur les hauts-fonds de Convert.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

On écrit de Valenciennes :

Ainsi que nous le faisions pressentir dans notre dernier numéro, le camp tracé près de Maubeuge, dans les bruyères de Castiau, et les mille baraques en planches qu'il devait contenir, se joindre, aussitôt qu'il était en état, à la manifestation publique qui doit enfin être écoutée. L'état de Paris réclame un changement immédiat d'hommes et de système. Le ministère du 13 mars n'a vécu trop d'un jour, et pour la royauté de juillet et pour la France, il importe jusqu'à la dissolution de la Chambre prochaine : car ce serait un malheur de plus, et c'est une humiliation déjà que d'être forcé d'entendre ses explications."

(*National.*)

SUÈDE.

STOCKHOLM, 2 septembre.

Le gouvernement suédois a donné un nouvel officielle que le cholera a éclaté à Hessingfors. On dit qu'il exerce de grands ravages dans la forteresse de Sweaborg, où se trouve une garnison de 10,000 hommes, et que plusieurs médecins sont au nombre des premières victimes de la maladie à Helsingfors.

(*Gazette Universelle d'Augsbourg.*)

ÉGYPTE.

Kaire, 8 juillet.

Tout était prêt ici pour une expédition contre la Syrie, mais on n'en parle plus depuis qu'un courrier de Constantinople a apporté la nouvelle de la défaite du pacha de Scutari. Cela prouve bien que cette expédition se fesait contre la volonté du sultan. On craint maintenant l'arrivée d'une grande flotte ottomane armée pour détrôner le pacha. Bels sont du moins les bruits généralement répandus. Ce qui donne quelque vraisemblance à ce récit, c'est que beaucoup de troupes marchent vers Alexandrie, Aboukir, Rosette et Damiette, que le pacha a demandé un serment de fidélité à tous les employés ainsi qu'à l'armée entière, et qu'enfin pour se les attacher, il leur a payé plus qu'au dernier mois de leur solde, qui était de 3 jours en arrière de huit à neuf mois ; la dernière fois, plusieurs employés avaient à toucher vingt trois mois de leur traitement. Les pauvresses dans eux-mêmes sont obligés de faire un peu de une année de crédit, et comme ils n'ont pas de quoi vivre, ils sont forcés d'échanger leurs récoltes contre un pain grec une perte de 20 ou 25 p. 100. Ces bons se concentrent dans les mains de quelques négocians, qui les échangent contre différents produits. Le pacha y gagne doublement, d'abord parce qu'il retient les intérêts d'une année, et puis parce qu'il vend ses produits plus chers que si on les avait agent comptant.

(*Gazette Universelle d'Augsbourg.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

(☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

ENTRÉES.

Brick Howard, Peabody, New-York, Ferrat & Charbonnet.

Goël. Francisca, Lopez, Campêche. J Kohn & Bordier.

Goël. Hannah & Elizabeth, Shannon, Apalachicola, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Trenton, Hart, de Louisville.

Bateau à vapeur Argus, Crooks, de Louisville.

Bateau à vapeur Huron, Walker, de Vicksburg.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 18 decembre.

La 1ere. représentation de la reprise de

DOUVRE ET CALAIS

Ou Partie et Revanche,

Vaudeville en deux actes.

☞ *Le spectacle commencera par*

GUILLAUME TELL

Opera en trois actes.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui samedi, pour la seule fois de cette saison, une représentation de

LE BRIGAND,

Drame, et de

ALADIN,

OU LA LAMPE MERVEILLEUSE,

autre drame—Entre ces deux pièces

M. PETERS,

L'HOMME MOUCHE,

fera ses *exercices grecs* et des tours étonnants sur la CORDE LACHE.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $7, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 39 onces de pain pour un escalin.

D. PRIEUR,
17 dec Maire.

FARINE & WHISKEY.—400 barils farine fraîche, superfine et de bonnes marques, 60 dito whiskey, bon goût. A vendre par
17 déc STETSON & AVERY.

JAMBON & PORC.—15 barriques jambon, 150 barils porc, morceaux ménagés, propres à la consommation d'une habitation ; on le vendra à bon marché pour clôre une consignation.
17 déc STETSON & AVERY.

MORUE & HUILE.—800 caisses morue blanche et sèche, 25 barils huile de baleine raffinée. A vendre par
17 déc STETSON & AVERY.

Habillemens à la mode.

No. 38, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir un nouvel assortiment d'habillemens à la mode, de toutes variétés. Ils invitent les personnes qui achètent habituellement dans leur magasin, et le public en général, à venir les examiner. Ces marchandises seront vendues *à bon marché*, en gros et en détail, et à des termes accommodants.

☞ Ils en reçoivent constamment par tous les packebots.
17 déc JAMES C. MORRIS & Co.

PERDU.—UNE EPINGLETTE en diamants, en forme de fleur, contenant sept pierres ; une grande dans le centre, trois petites au-dessus et trois autres plus petites au dessous. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera cette épinglette au No. 160, rue Ste.-Anne.

Les joailliers auxquels elle serait offerte sont priés de la saisir.
16 déc.—3

ON désire placer une jeune personne, de 17 ans, nouvellement arrivée, soit dans un magasin ou près d'une dame. Elle est très-intelligente et sait un peu coudre. S'adresser chez Mr. Alexandre, rue Royale, No. 315, chez le marchand de tenture en papier.
16 déc—4

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par
16 déc FOSTER & HUTTON.

EN débarquement du navire Cassandre, du Havre, 125 paniers Champagne, de la marque A. JOLY, à vendre par
16 déc THEOD. MOOLET & Co.

RECEMMENT reçus.—50,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de cassots marqués, en caisses et demi-caisses.
VICTOR DE LA COVA,
16 déc rue St.-Louis, No. 53.

BECHES et PELLES.—50 douz. Nos. 1 et 2 ; 50 do pelles garnies en acier ; 9 do à manches longs, de la manufacture de S. B. Roinland, de Philadelphie, en débarquement et à vendre par
16 YORKE, MACALESTER & CO.

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.

Samedi, 17 décembre,

GRAND BAL PARÉ

Prix d'entrée—Cavaliers une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.
15 dec.

CHASSEURS D'ORLEANS.

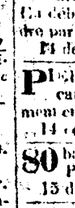

La Compagnie se réunira dimanche matin, 18 du courant, dans la Salle de Bal au coin des rues d'Orléans et Bourbon, en bourgeois, pour procéder à la nomination d'un sergent-major.

Par ordre du capitaine.

Le caporal fourier.
VA. GOUY.
16 déc

SALPETRE.—92 sacs Salpêtre, en débarquement et à vendre par
16 déc STETSON & AVERY.

UN très-joli appartement se composant de 2 pièces avec des armoires de chambres, situé sur la rue de la révolution, à coupe en gros et en détail, à un prix très modéré ; s'en Mr. Frémoux, rue Royale, No. 315, au coin des rues Ursulines.
[14 déc.—7] V. HEBERT.

MAGASIN DE MODES,

No. 80, rue Conti.

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de RUBANS en velours de différentes couleurs, et en crêpes Paris de blondes et plumes d'autruches ; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs ; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.
14 déc ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—60 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressément à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à four bir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBON.—260 bls. farine, superfine, 30 do. whiskey, 800 jambons couverts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4-4, 12 do. do. blanche dite. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par
13 déc YORKE, MACALESTER & Co.

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par
14 déc LINCOLN & GREEN.

---

80 bls. sucre, première qualité, livrables à la Pointe-Coupée, à vendre par
13 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur Paris, à vendre par
déc T. NICOLET & CO.

---

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par
13 déc LINCOLN & GREEN.

---

31 BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre, récemment reçus, et à vendre par
13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY &c.—50 barils whiskey, 60 do pure prime et 20 do beuf prime, en magasin et à vendre par
GRAY, DURRIVE & co.
13 déc 38 Nouvelle-Levée.

---

300 BARILS farine fraîche, à vendre par
13 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BEURRE.—40 tarrillets Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navire Natchez, à vendre par
13 déc STETSON & AVERY.

IL manque à bord du navire MARENGO, 18 barriles de clous, marqués C. L. S.—La personne qui les aurait reçus par mégarde, est priée d'en avertir les consignataires du dit navire, susnommés, rue Toulouse, No. 57.
10 déc. H. PERRET & CHARBONNET.

SE VENDEN—Cuerdas y generos para embalar, de varias calidades. Daran razon.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

CERA.—Se venden 11 fardos de Cera de Kentucki.
YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

AVIS AUX AMATEURS.—Le soussigné offre à vendre, dix pièces Draps français, superfin, des fabriques de Sédan et Louviers, bleu, maron et noir, qu'il vendra à bas prix, en gros et en détail, rue St. Louis, No. 49, vis-à-vis la Bourse.
9 déc L. S. BIEUX.

Bottes, Brodequins &c., de première qualité, rue de la Levée No. 89.

MALCOM M'CALLUM reçoit en ce moment par les navires Talma et Dewitt-Clinton un bel assortiment de bottes brodequins, escarpins et souliers de première qualité, et une quantité d'habillemens convenables pour la saison ; comme ces articles sont confectionnés par les meilleurs manufacturiers, d'après ses ordres, il espère qu'ils satisferont autant que tous ceux qui se vendront dans cette ville.
6 déc.

MAGASIN DE VOITURES,

Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux ; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.
13 déc M. WALTON.

VOITURES.—En débarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville.
M. WALTON,
13 déc rue de la Douane, No. 15

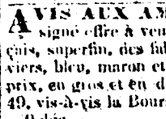

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arrêt, de 6 ou 7 mois, ayant des taches mouchetées et la queue longue. Elle répond au nom de BELARDE. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale, No. 103.
13 déc

Chapeaux à la mode, souliers etc.

Le soussigné, rue de la Levée, No. 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualités ; aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillemens.

Il vendra à un marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.
13 déc MALCOLM M'CALLUM.

---

200 barils Vin de Madère, importation française, à vendre par
12 déc J. MAGER.

PAPELERIE.—Le soussigné a reçu par le navire *John Sargent*, un assortiment général de papeterie de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &c., qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.
JOSEPH O. SPRENGER.
12 déc. rue de Chartres, No. 37.

Pour les ports de la Havane et Matanzas.

Le beau fin marcheur, chasse-A.1, **BRANDY-WINE**, capitaine Hamilton, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai ; pour Nashville sera envoyé de suite du Cumberland, sans délai.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
12 déc YORKE, MACALESTER & Co.

POUR CUBA.

Le beau brick fin voilier, **HUNTER**, capitaine J. BONNY, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le surplus, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 déc—5 JOSE PRATS,
rue Ste.-Anne No. 52.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnol de 1ère classe, **MARIA**, capitaine F. M. Larragan, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à SIMON CUCULLU,
13 déc Rue Toulouse, No. 53.

POUR PLYMOUTH.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **VOLTA**, capt. Sylvestre, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sans délai ; pour le surplus du passage s'adresser au capt. à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. L.) **HENRY-LEE**, capitaine Prince, maintenant du chargement, peut prendre 200 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à
LINCOLN & GREEN, ou à
13 déc T. NICOLET & CO.

POUR LA NEW-YORK—(*Compagnie des Lignes de la Louisiane et de New-York.*)

Le beau navire neuf **NATCHEZ**, capitaine REED, sera prêt à recevoir un chargement le 14, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Place d'Armes, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE (*passage seulement.*)

Le brick **GEORGE**, (A. L.) doublé et chevillé en cuivre, cap. Snow, ayant toute sa cargaison prête, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de bons arrangemens pour 3 ou 4 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBE,
10 déc rue Royale, No. 118

POUR PORTAU-PRINCE.

Le beau brick (paquets) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTOIRE**, capitaine Henry Bradley ; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick mexicain **LIBERAL**, fin voilier, capitaine A. MARIA, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déjà une partie de son chargement engagée ; pour le reste ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA,
9 déc rue St.-Louis, no. 53

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier **JOHN HALE**, capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf **JOHN SARGEANT**, capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à
7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BATTUS, sera expédié sous peu, pour fret ou passage, ayant de bons arrangemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBE,
6 déc—15 rue Royale, No. 118.

POUR BORDEAUX.

Le joli brick français de 1re. classe le **GAULOIS**, capt. Guignard, a besoin d'environ 200 balles coton, pour compléter son chargement et partira immédiatement ; pour fret et quelque passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
5 déc H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER.

La belle goëlette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

$50 DE RÉCOMPENSE.

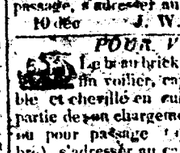

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé RUBÉE, son esclave, absent depuis le 4 du courant ; ce mulâtre est petit et bien pris ; il a environ vingt quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.
15 dec— E. CARRABY.

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

Partie marronne de chez la soussignée depuis quatre mois la mulâtresse CAROLINE, âgée d'environ 23 ans, créole d'ici, ayant une cicatrice sous l'un œil (on ne se rappelle pas lequel) toutes les deux devant grâces, elle est très grasse, et bien portante ; elle était habillée d'une robe de gingas rose ; elle parle parfaitement bien le français et un peu l'anglais. La personne qui l'arrêtera est priée de la conduire à l'une des geoles de cet état, ou chez sa maîtresse, rue du Camp No. 13
Ve. DELAZZERY.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur, et autres sont priés de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
13 déc—3.

Cinq piastres de récompense.

Partie marronne de chez le soussigné, la mulâtresse nommée HANNAH, connue généralement sous le nom de Nancy ; elle est américaine et parle l'anglais et le français, est âgée de 22 ans, taille d'environ 5 pieds mesure anglaise ; elle a la teint clair et des rougeurs sur la figure ; elle a perdu la vue de l'œil gauche sans qu'on puisse y remarquer aucune défectuosité. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe chasse-marée, à petits carreaux ; mouchoir vert à la tête, bas bleus, souliers d'homme, en marroquin. Elle appartenait ci-devant à M. Brandt. Quiconque la ramènera au soussigné, ou la logera à la geole recevra la récompense ci-dessus designée.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
PAUL CHIGE.
rue de Chartres, maison du Dr. Thomas
8 déc—7

A LOUER,

Un Magasin fort commode, entre les rues St. Charles et du Camp, rue de la Commune. S'adresser au No. 76 rue du Camp.
6 dec.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi 17, à midi, à la Bourse, 20 belles ESCLAVES, parmi lesquels se trouvent plusieurs nègres de champ, domestiques, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, couturières, forgerons et charpentiers ; ils sont tous d'un caractère docile.

Conditions.—De 12 et 18 mois de crédit, en billets très-endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu mardi 20 du courant, à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable) deux *Lots de Terre*, Nos. 20 et 21, situés entre les Champs-Elysées, entre celles de Joséphine et St.-André, faubourg La Fayette ; chaque lot mesure 21 pieds 9 pouces de face, sur 105 pieds 6 pouces de profondeur ; et 31 pieds 10 pouces en front, conformément au plan qui en a été fait par le feu Wm. Y. Lewis, arp. pub.

Les dits lots seront vendus ensemble, l'acheteur prenant la charge de 3 billets de $100 chacun, payables le 28 avril 1832, 1833 et 1834, et le reste comptant.
16 déc

PAR I. J. DOMINGUEZ.

SAMEDI prochain, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan ; rue Chartres quinze Esclaves, consistant en serrures en cuivre pour armoires, verrous à ressorts, cuillères étamées, &c.
16 déc.

POUR LA BAIE DE MOBILE.

Le beau brick fin voilier, **ISAAC**, capitaine Coyle, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour le surplus, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse, Rue

DOUZE ESCLAVES suivants :

Marie, âgée de 23 ans, avec un enfant de trois ans, elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse ; Suzanne, de 19 ans, bonne servante, et accoutumée aux travaux de la campagne ; Eliza, de 14 ans ; Cynthia, de 14 ans ; Lucy, de 13 ans ; Judy, de 14 ans, toutes domestiques de maison ; George, de 21 ans, excellent domestique et cocher ; Walter, de 17 ans ; Levi, de 21 ans ; et John, de 27 ans, tous excellents laboureurs et conducteurs de wagons ; Mary, de 21 ans, et son enfant de 6 mois ; elle est bonne blanchisseuse et repasseuse ; Jane, de 23 ans, avec ses deux enfans ; elle est un peu cuisinière et travaille aux champs. Toutes ces esclaves sont garanties.

Conditions—Un an de crédit, en billets très endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquereurs.
16 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, des ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Bayou des Anglais, à environ six lieues au-dessus de la Ville. Orleans, sur la même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux ; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se retrécissant à 6 arpents ; elle forme en tout 480 arpents de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à sucre, et 160 sont inondables. Le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui passe à travers ; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les coups de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de sous-bois pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode ; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum ; de plus, 20 superbes Esclaves acclimatés, 10 chevaux américains, 6 paires de bœufs créoles, 7 vaches et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égouttée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine ; la levée en face est petite, et elle n'est pas à redouter. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur susnommé, qui leur donnera tous les renseignemens désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.
15 déc

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un nègre nommé Henry, âgé de 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, habitué à travailler sur une habitation. Payable à un an de terme, en billet endossé et hypothéqué.

L'acte de vente sera passé chez M. A. Mazureau, notaire public.
14 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 17 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent. Le terrain est désigné sans le No. 3, dans un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé chez Théodore Seghers, notaire ; il est situé rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Gelpinié et Sussex, et mesure 83 pieds 4 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison neuve à deux étages, dont le rez-de-chaussée est transformé en magasin ; le haut est un logement divisé en quatre chambres. Il y a aussi deux cuisines et un grand magasin dans le fond ; une grande citerne de 1200 gallons ; un puits bréqueté, &c. La dite propriété sera vendue sujette à un bail qui expire le 1er décembre prochain, à raison de $300 par an payables par mois.

Conditions—1-2 comptant ; $2000 le 27 décembre 1832, et le reste à deux ans de la date de la vente, moyennant billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
13 déc

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 déc. P. E. SORBE.

IL a été perdu une Valise noire, ayant des ferrures d'acier ; elle contenait $15 en billets de banque et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en s'adressant à la rentière rue de Chartres, No. 113.
10 déc.

CIRE.—14 bls. cire du Kentucky, à vendre par
déc YORK, MACALESTER & CO.

TRAITES sur France, à vendre par
12 déc J. MAGER.

PUERCO.—Se venden, en el almacen No 65, calle de Camp, 200 barriles de puerco, verificado y 400, idem, *Prime*, de varias calidades, que no han sido verificados.
9 dec 9 YORKE, MACALESTER & Cia.

PORK.—200 bls. pork mess inspecté, 400 do. prime do. do. 300 do. do. rendus, qualités non inspectées, à vendre par
YORKE, MACALESTER & Co.
6 déc rue de [illegible] No. 56.